

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

Délibération	
N° 20.078.4	
En exercice	36
Présents	33
Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

**PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE – SERVICE LECTURE
PUBLIQUE – RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT AU TITRE DU
PROGRAMME BIBLIOTHÈQUE DANS LE CADRE D'UN
DOSSIER DE DEMANDE « INFORMATIQUE » – ACQUISITION
D'UN ÉCRAN INTERACTIF MULTIFONCTIONS**

Date de la convocation : 25/06/2020

L'an deux mille vingt
Et le 1^{er} juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps Libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président,**

33 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par madame Marcelle COUDERC).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

**Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault au titre du
programme bibliothèque dans le cadre d'un dossier de demande « Informatique » –
Acquisition d'un écran interactif multifonctions**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant que, dans le cadre de l'ouverture de la future médiathèque de Colombiers, la Communauté de communes La Domitienne envisage d'en faire un véritable Troisième lieu ;

Considérant que, pour ce faire, elle envisage d'équiper cette nouvelle médiathèque d'un écran interactif multifonctions, afin de proposer aux usagers un équipement de nouvelles technologies, complémentaire aux autres équipements déjà prévus (tablettes, casques de réalité virtuelle) ;

Considérant que La Domitienne prend en charge l'acquisition de cet écran interactif multifonctions à hauteur de 7 000 euros HT ;

Considérant que les opérations d'informatisation ainsi que les investissements pour la mise en place de services numériques permettant au public d'accéder aux ressources documentaires et à d'autres services de bibliothèque peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil départemental de l'Hérault au titre du programme bibliothèque, dans le cadre d'un dossier de demande « *Informatique* » ;

Considérant, en conséquence, qu'il est opportun de solliciter l'octroi de subventions auprès du Conseil départemental de l'Hérault, dans le cadre d'un dossier de demande « *Informatique* », en vue de sa participation à cette acquisition ; que la demande de subvention doit porter sur le soutien financier le plus important possible ;

Considérant qu'en cas de non-respect par La Domitienne de ses obligations envers la DRAC, la subvention éventuellement perçue devra être remboursée ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CASTAN, 3^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. DÉCIDE de solliciter l'octroi d'une subvention la plus importante possible auprès du Conseil départemental de l'Hérault, dans le cadre d'un dossier de demande « *Informatique* », en vue de sa participation à l'acquisition d'un écran interactif multifonctions, destiné à équiper la médiathèque de Colombiers dans les conditions rappelées ci-avant.

II. PRÉCISE que les dépenses en résultant sont couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200701-DELIB_20_07

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200701-DELIB_20_07